



**Monsieur Benoît VANKEIRSBILCK**  
Président de DEI - Belgique  
Rue du Marché aux Poulets 30  
B - 1000 Bruxelles

**& Benoît VAN DER MEERSCHEN**  
Président de la Ligue des droits de l'Homme  
Chaussée d'Alsemberg, 303  
B - 1190 Bruxelles

Strasbourg, le 14 septembre 2007

Messieurs les Présidents,

Le Commissaire aux droits de l'Homme, Thomas Hammarberg, a pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre communication et m'a chargé de vous répondre.

Comme vous le savez, le Commissaire attache une attention particulière au respect des droits des plus vulnérables et particulièrement à la protection des enfants. Les problèmes que vous soulevez quant aux conditions de détention des mineurs étrangers en Belgique ne font que renforcer les préoccupations du Commissaire. La détention des migrants apparaît comme de plus en plus systématique dans un certain nombre d'Etats européens. Le Commissaire Hammarberg a rappelé aux autorités nationales de plusieurs de ces Etats que les migrants irréguliers ne doivent pas être considérés comme des criminels et que la place d'un enfant, qu'il soit migrant ou non, n'est, par essence, pas en détention.

Dans le cadre du cycle régulier de ses visites des Etats membres du Conseil de l'Europe, le Commissaire entend se rendre en Belgique au cours de l'année prochaine. Dès lors, l'ensemble des informations que vous avez bien voulu lui transmettre ainsi que les rapports mentionnés seront de la plus grande utilité pour préparer une telle visite. Si vous le permettez, un membre du Bureau reviendra vers vous dans ce cadre au cours des prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma très haute considération.

Marc SCHEUER  
Directeur du Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme